

## Avis aux Etudiants

➤ En cas d'erreur (de calcul ou de saisie de la note), les étudiants sont invités à remplir et déposer une réclamation au niveau du secrétariat du département.

**Le dernier délai pour le dépôt des réclamations de la Session Rattrapage est fixé pour le Dimanche 03 Juillet 2016 à 10h00.**

Passé ce délai, **AUCUNE** réclamation ne sera prise en considération.

Fait le 28/06/2016

Le Département